



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-137506>

Département(s) de publication : **49, 37, 44**

Annonce n° **25-137506**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Etablissement Français du Sang Centre Pays de la Loire

Correspondant : M. BIGEY Frédéric, Directeur

Adresse : 50, avenue avenue Marcel Dassault B.P. 40661, 37206 TOURS

Coordonnées :

Courriel : Cpdl.MarchesPublics@efs.sante.fr

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : SIGNALÉTIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX TERTIAIRES EN UNE MAISON DU DON POUR L'ÉFS CENTRE PAYS DE LA LOIRE À CHOLET

Lieu d'exécution : 14 boulevard Général Faidherbe, 49300 (49) Maine-et-Loire

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : La consultation est engagée sous la forme d'une procédure adaptée, conformément aux articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4 et R.2123-5 du code de la commande publique. Le marché public issu de la présentation consultation sera un marché ordinaire à prix forfaitaires.

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : La présente consultation n'est pas allotie et concerne un lot unique SIGNALÉTIQUE qui s'intègre néanmoins dans l'exécution du marché n°23B25030 notifié le 20/10/2025 composé de 9 lots

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

1 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de début des travaux : 16/04/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les

réglementent : Le mode de règlement du marché choisi par l'EFS est le virement. Les offres seront établies en euros. Le délai global de paiement est de 60 jours pour l'EFS conformément aux règles de la comptabilité publique et aux dispositions des articles R.2191-1 à R.2191-63 du Code de la commande publique. L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue dans les pièces du marché, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement. Le marché public est financé par les fonds propres de l'EFS

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires

de services : Les opérateurs peuvent présenter des candidatures individuelles ou, conformément aux dispositions de l'article R.2142-19 du code de la commande publique, sous forme groupée. Aucune forme de groupement n'est imposée ni au stade la présentation de la candidature et/ou de l'offre ni au stade de l'attribution du marché. Par ailleurs, un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement dans le cadre du marché. De plus, un même candidat ne peut agir à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, ni être membre de plusieurs groupements.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Il est accepté d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par le candidat, si celui-ci n'a pas accès à ces certificats ou n'a aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés
- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir, dans leur pays d'origine, le service concerné
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Commentaire sur les justifications : L'attestation sur l'honneur relative "aux sanctions russes" Les éléments à fournir au titre de candidature sont indiqués au règlement de consultation. Les éléments qui seront demandés à l'attributaire avant la signature du marché sont indiqués au règlement de consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- prix : 40%
- Valeur technique : 60%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 16/01/2026 à 12:00

Délai minimum de validité des offres :

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025EFS-CPDL409

Renseignements complémentaires : Une visite préalable du site est obligatoire. L'offre d'un candidat n'ayant pas réalisé cette visite sera déclarée irrégulière. La visite du site est obligatoire, parmi exclusivement les dates ci-dessous :- Jeudi 18 décembre 2025 à 11h - Mardi 30 décembre 2025 à 10h - Mercredi 7 janvier 2026 à 14h .Les modalités de prise de rendez-vous préalable OBLIGATOIRE pour la visite ainsi que les sous-critères et leur pondération correspondant aux critères énoncés ci-dessus sont indiqués au règlement de consultation. Les modalités de demande de renseignements complémentaires sont décrites au règlement de consultation. Le profil de l'acheteur est à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr Le candidat peut exercer s'il le souhaite devant le Tribunal administratif d'Orléans - 28 rue de la Bretonnerie - 45000 Orléans, tél. :(+33) 2-38-77-59-00, courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr, télécopieur : (+33) 2-38-53-85-16. : - Avant la signature du contrat, un référé précontractuel sur le fondement des articles L. 551-1 et suivants et R. 551-1 et suivants du code de justice administrative ; - ou à défaut, le référé contractuel prévu aux articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative, dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE/ de la notification de la conclusion du contrat pour les marchés fondés sur un accord-cadre / de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée ; - dans un délai de 2 mois après accomplissement des mesures de publicité appropriées, un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles

Section 12 - Adresses complémentaires

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/12/2025